

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER



PROJET DE TRANSPORT URBAIN D'ABIDJAN (PTUA)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (SERVICES DE CONSULTANTS)

RECRUTEMENT DE CONSULTANT POUR LA REALISATION DES AUDITS FINANCIERS ET COMPTABLES POUR LES EXERCICES 2024, 2025 Y COMPRIS LA CLÔTURE DU PROJET

Secteur des transports

N° d'Identification du projet : **P-CI-D00-010**

Référence de l'avis : **N° S 74/2025**

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du **Projet de Transport Urbain d'Abidjan**, et a l'intention, conformément aux dispositions des accords, d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat de l'audit comptable et financier des exercices 2024, 2025 y compris la clôture du projet.
2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent la réalisation d'un audit comptable et financier du projet afin de permettre à l'auditeur, d'exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière du projet à la fin de chaque exercice fiscal et de s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet.
3. La durée maximale de la mission est de quarante-cinq (45) jours par an à compter du 31 Décembre de chaque année fiscale et porte sur les exercices 2024, 2025 y compris la clôture. Un rapport d'audit sera fourni en version provisoire à la fin du délai d'exécution de chaque exercice. Il sera repris en version définitive conformément aux observations de l'Administration et de la Banque.

Les Termes de Référence (TdR) détaillés de la mission sont disponibles et seront inclus dans la demande de proposition.

4. La CC-PTUA / AGEROUTE, agissant au nom du Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier, invite les Consultants (Cabinet d'audit) intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants (Cabinet d'audit) intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations : documentation, références concernant l'audit financier et comptable y compris la clôture de projet, expériences dans des missions comparables, disponibilité du personnel clé qualifié dans les domaines de la mission, ainsi que toutes autres informations complémentaires.

Les Consultants (Firmes) peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. Les références d'expériences similaires seront résumées sur une fiche. L'Unité de Coordination se réserve le droit de procéder aux vérifications nécessaires des informations communiquées par les candidats avant toute signature de contrat.

5. Les critères d'évaluation pour la liste restreinte notés sur un total de 100 points sont :

- Expérience générale du consultant dans le domaine, notée sur 20 points à raison de 2 points par année d'expérience jusqu'à concurrence des 20 points ;
- Référence de prestations similaires (expériences spécifiques justifiées) notée sur 60 points à raison de 10 points par expérience spécifique jusqu'à concurrence des 60 points ;
- Capacités techniques et de gestion du Consultant notées sur 20 points.

En cas d'égalité de note, les candidats seront départagés sur la base du nombre d'expérience spécifique d'audit de projets de Développement d'infrastructures financés par la BAD.

NB : Chaque référence sera résumée sur une fiche et ne sera prise en compte que si le candidat y joint les justificatifs comportant les coordonnées de leur client permettant la vérification éventuelle des informations fournies : Certificats de services fait et/ou Attestation de bonne exécution.

6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement** », édition d'octobre 2015 qui est disponible sur le site web à l'adresse : <http://www.afdb.org>. La procédure de sélection sera la méthode de Sélection au Moindre Cout (SMC). La liste restreinte comprendra un nombre minimum de cinq (05) et maximum de huit (08) firmes. L'intérêt manifesté par un Consultant (Firme) n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

7. Les Consultants (Cabinet d'audit) ou firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires, notamment les termes de Référence (TDR), à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureau suivantes :

Les jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8 heures à 12 heures (TU) et de 13 heures à 17 heures (TU).

Les expressions d'intérêt rédigées en français doivent être **déposées et/ou envoyées par courriel** à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **30 Mai 2025 à 10 heures (TU)** et porter expressément la mention : « **Manifestation d'intérêt dans le cadre du Recrutement de Consultant (Cabinet Firme) pour la réalisation des audits financiers et comptables pour les exercices 2024, 2025 y compris la clôture du Projet de Transport Urbain d'Abidjan.** », à l'adresse indiquée ci-après :

AGEROUTE

Cellule de Coordination du PTUA (AGEROUTE),

Secrétariat de la Cellule de Coordination du PTUA à Abidjan,

Cocody-Bessikoi, non loin du CHU d'Angré, Ilot N°227, Lot 2493.

Cel. : +225 05 05 30 24 95 / +225 07 07 62 47 90

Email : ageroute@ageroute.ci et copie à fodiarrasouba@ageroute.ci et inyeboua@ageroute.ci

Site web : www.ageroute.ci

**DIARRASSOUBA Fousseni
Coordonnateur du PTUA**